

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

Original: anglais

Original: English

REUNION ORDINAIRE DU COMITE DE CONCERTATION PERMANENT TENUE LE 10 JUILLET 1996

Cette réunion du CCP a été consacrée aux thèmes indiqués ci-dessous :

1. Plan de formation du CERN 1996

Le Comité a exprimé son accord de principe pour ce projet de document qu'a présenté P. G. Innocenti, Président de la Commission paritaire de formation et de perfectionnement. La version définitive sera élaborée compte tenu de divers commentaires formulés en séance et tendant, en particulier, à ce que la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le Plan de formation soit suivie de plus près.

2. Mise en œuvre du programme de premier emploi

Ce programme a été approuvé par le Comité des finances et le Conseil en juin dernier dans la perspective de son entrée en vigueur en juillet et de sa mise en œuvre en septembre. Le CCP a discuté dans le détail des modalités de mise en application présentées par la Division du personnel, qui visent à promouvoir les recrutements de ce type pour les amener à représenter 30% de l'ensemble des engagements d'ici à la fin de 1997. L'Association du personnel a réaffirmé son désaccord avec la Direction sur plusieurs aspects de la ligne de conduite que celle-ci entend adopter concernant ce programme; selon l'Association, il s'ensuivra que les personnes engagées dans ce cadre seront placées plus bas qu'auparavant à l'intérieur du grade principal de leur filière de carrière.

3. Assurance maladie

• *Nouvelle loi fédérale suisse sur l'assurance maladie (LAMal)*

A la suite d'une lettre sur ce sujet adressée à l'Organisation par la Mission permanente de la Suisse, il a été décidé que le Service juridique consulterait les autorités suisses pour clarifier un certain nombre de questions soulevées au sein du Comité, concernant principalement l'applicabilité de la nouvelle loi aux membres du personnel actifs ou retraités et à leur famille. Une fois ces éclaircissements obtenus, les informations pertinentes seront communiquées à tous les intéressés.

• *Formulaire de déclaration concernant l'activité professionnelle des conjoints*

Cette déclaration a été élaborée dans la perspective de la mise en œuvre, en 1997, d'une mesure se rapportant à la situation des conjoints de membres du personnel assurés. Cette nouvelle mesure a fait l'objet de discussions approfondies au sein du CCP, qui est parvenu à un ac-

STANDING CONCERTATION COMMITTEE ORDINARY MEETING ON 10 JULY 1996

This meeting of the SCC was devoted to the subjects indicated below.

1. CERN Training Plan 1996

The Committee agreed in principle this draft document which was presented by P.G. Innocenti, Chairman of the Joint Training Board. The final text is to be drafted taking account of various comments made in the SCC concerning, in particular, closer monitoring of the implementation of recommendations made in the Training Plan.

2. Implementation of the First Employment Programme

This Programme was approved by the Finance Committee and Council in June this year for entry into force in July and implementation in September. The SCC discussed detailed implementation aspects presented by Personnel Division in line with the aim of increasing the number of first employment recruitments to reach 30% of overall recruitments by end 1997. The Staff Association reiterated its disagreement with several aspects of the Management's approach to the First Employment Programme which the Staff Association contends will lead to a lowering of the position of these recruits, with respect to previous recruits, in the main grades of their career path.

3. Health Insurance Scheme

• *New Swiss federal law on health insurance (LAMal)*

In response to a letter on this subject addressed to the Organization by the Swiss Permanent Mission, the Legal Service is to consult the Swiss authorities on a number of questions raised in the SCC concerning mainly the applicability of the new law to active and retired members of the personnel and their families. Once the situation has been clarified, information will be communicated to all persons who may be concerned.

• *Declaration form regarding professional activity of spouses*

This declaration form has been drawn up in order to implement a measure in 1997 regarding the situation of spouses of insured members of the personnel. The new measure has been the object of extensive discussions in the SCC where agreement has been reached on a fairer system which respects the principle of mutuality of the Health Insurance Scheme. The Committee discussed and approved the content of the declaration form and an explanatory letter, subject to some

cord concernant un système plus équitable respectant le principe de mutualité du régime d'assurance maladie. Le Comité a examiné et approuvé, sur le fond, le formulaire de déclaration et la lettre d'explications, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel. Ces documents seront envoyés sous peu au personnel, qui devra remplir la déclaration pour le 20 septembre au plus tard.

4. Préparation de la réunion de septembre 1996 du TREF

Le Comité a approuvé le projet révisé d'ordre du jour de la seizième réunion du TREF, qui se tiendra les 18 et 19 septembre 1996. Il y figure désormais un document d'information sur l'indice de variation des coûts pour 1997. Compte tenu du nombre de points à préparer, il a été décidé de tenir une réunion extraordinaire du CCP le 28 août.

5. Intégration dans les Etats-hôtes

Le Comité a pris note d'un bref rapport de situation présenté par G. Stassinakis et a décidé de créer un groupe de travail sur l'intégration chargé de réactualiser le fascicule de l'Organisation sur ce thème. Ce groupe de travail aura pour membres: G. Stassinakis (rapporteur), M. Aymon et E. Brouzet (Association du personnel), J. Cuthbert et P. Leuzzi (Division du personnel).

6. Réintégration dans les Etats-hôtes

Le Comité a pris note d'un bref rapport de situation présenté par J. Cuthbert, rapporteur du Sous-groupe du CCP sur ce sujet, et a approuvé le mandat du Sous-groupe, sous réserve d'une modification mineure. Il est prévu d'élaborer lettres et questionnaires dans le courant de l'été, puis de les envoyer aux autorités nationales et/ou aux délégués, selon les cas, pour pouvoir publier des informations réactualisées à la fin de l'année. Il est également prévu de demander leur aide aux délégués siégeant au TREF, en particulier en ce qui concerne la réintégration des membres du personnel possédant un contrat de durée limitée. Au nom du CCP, le Président a exprimé ses remerciements aux coordinateurs bénévoles des groupes nationaux internes pour le travail qu'il fournissent afin de s'acquitter de cette tâche importante.

7. Révision de circulaires administratives

Le Comité a examiné pour la deuxième fois deux projets de circulaires qu'avait révisés le Sous-groupe du CCP.

- **Circulaire administrative no 10**

Le dossier personnel administratif et les autres fichiers de données personnelles

Ce texte a été approuvé sous réserve de quelques modifications et à l'exception d'un point important sur lequel la Direction, bien qu'elle ait confirmé qu'elle renforcerait les mesures pour garantir la confidentialité et contrôler l'accès, n'a pas pu accéder à la demande de l'Association du personnel qu'il ne soit pas possible de confier aux prestataires de services certaines tâches administratives devant selon elle être exécutées par des membres du personnel titulaires. Le Comité a également accepté de poursuivre, parallèlement à la publication de la Circulaire, l'examen de certains points connexes relevant du secret professionnel et de la confidentialité.

- **Circulaire administrative no 11**

Catégories de membres du personnel

Ce document a été approuvé sous réserve de quelques modifications et à condition que soit poursuivie l'étude de la situation de certains types d'étudiants et de visiteurs

drafting amendments. These documents are to be addressed to the staff shortly for completion by 20 September at the latest.

4. Preparation for the meeting of TREF in September 1996

The Committee approved the revised draft agenda of the sixteenth meeting of TREF on 18 and 19 September 1996 which now includes an information document on the Cost-Variation Index for 1997. Given the many items to be prepared, it was decided to hold an extraordinary meeting of the SCC on 28 August.

5. Integration in the Host States

The SCC took note of a brief status report presented by G. Stassinakis and decided to set up an Integration Working Group with the task of bringing the Organization's brochure up-to-date. Membership of this Working Group is the following: G. Stassinakis (Convenor), M. Aymon & E. Brouzet (Staff Association), J. Cuthbert & P. Leuzzi (PE Division).

6. Reintegration in the Member States

The SCC took note of a brief status report presented by J. Cuthbert, Convenor of the SCC Sub-Group on this subject, and approved the Sub-Group's mandate, subject to a minor modification. Letters and questionnaires are to be drafted over the summer and addressed to national authorities and/or delegates, as appropriate, with the aim of publishing updated information at the end of this year. TREF delegates are also to be asked for assistance, in particular, for the reintegration of staff holding limited-duration contracts. On behalf of the SCC, the Chairman expressed thanks to the voluntary co-ordinators of internal national groups for the work invested in this important task.

7. Review of Administrative Circulars

The Committee held a second discussion of two draft Circulars revised by the SCC Sub-Group.

- **Administrative Circular no 10**

The personal administrative file and other personal data files

This text was agreed subject to some amendments and with the exception of one point of substance where the Management confirmed that it would reinforce measures regarding confidentiality and access but could not accede to the Staff Association's request that some administrative tasks could not be given to service contract personnel; in the Staff Association's opinion such tasks should be performed by established staff members. The Committee also agreed to pursue, in parallel with the publication of the Circular, the examination of some related points concerned with matters of professional secrecy and confidentiality.

- **Administrative Circular no 11**

Categories of members of the personnel

This text was agreed subject to some amendments and with the proviso to pursue the study of the situation of some types of students and unpaid visitors who are not included in existing categories of members of the personnel. Matters regarding delegation of authority in general are to be discussed at a later stage on the basis of a document which is being drafted by Personnel Division.

non payés non compris dans les catégories existantes de membres du personnel. Les points liés à la question générale de la délégation d'autorité doivent être discutés ultérieurement sur la base d'un document que rédige actuellement la Division du personnel.

8. Examen du personnel et des postes 1996

La Direction a accepté que les divisions puissent accorder de l'avancement par échelon hors quota aux nouveaux membres du personnel à la fin de leur période probatoire. A la demande de l'Association du personnel, la Direction examinera si cet avancement hors quota pourrait également s'appliquer dans le cas d'une seconde période probatoire aux termes de la nouvelle édition des Statut et Règlement du personnel. Comme chaque année, il sera possible de consulter les résultats de l'examen du personnel et des postes dans chaque secrétariat de division. La Division du personnel doit fournir au Comité des informations statistiques sur les résultats de cet examen.

La prochaine réunion ordinaire du Comité de concertation permanent est prévue pour le 3 septembre 1996.

DÉCLARATION CONFIDENTIELLE DE SITUATION FAMILIALE

En application de l'Article R IV 1.17 du Règlement du Personnel – *Obligation de renseigner et statut familial* – entré en vigueur le 1^{er} juillet 1996, un formulaire de déclaration confidentielle sera envoyé dans les prochains jours à tous les membres du personnel titulaires.

Ce formulaire est envoyé dans le cadre du rapport approuvé par le Conseil en décembre 1995 concernant entre autres l'assurance maladie. Chaque titulaire est tenu de remplir ce formulaire et de le retourner à la Division du Personnel avant le vendredi 20 septembre 1996.

Extrait de l'Article R IV 1.17 du Règlement du Personnel :

" [...] Dans des conditions définies par le Directeur général et dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'application de la Convention d'Assurance maladie de l'Organisation, le membre du personnel concerné est tenu de déclarer à l'Organisation toute couverture d'assurance maladie dont bénéficie son conjoint à l'extérieur de l'Organisation, ainsi que, le cas échéant, tout revenu ou pension de retraite de son conjoint découlant d'une activité professionnelle."

Division du Personnel
Tel. 74469

8. Staff Review 1996

The Management has approved the possibility for Divisions to grant an out-of-quota step advancement to newly-recruited staff at the end of their probation period. At the request of the Staff Association, the Management is to examine whether such out-of-quota advancement could also be applied in the event of a second probation period, as specified in the new edition of the Staff Rules and Regulations. As is the case each year, results of the Staff Review are to be made available for consultation in each Divisional Secretariat. Personnel Division is to provide the SCC with statistical information on results of the review.

The next ordinary meeting of the Standing Concertation Committee is to take place on 3 September 1996.

CONFIDENTIAL DECLARATION OF FAMILY SITUATION

In accordance with Article R IV 1.17 of the Staff Regulations – *Obligation to furnish information and family status* – which entered into force on 1 July 1996, a confidential declaration form will be sent shortly to all CERN staff members.

This declaration form is sent in the context of a report approved by the Council in December 1995 concerning the Health Insurance Scheme and other matters. All staff members are obliged to complete the form and return it to Personnel Division by Friday, 20 September 1996 at the latest.

Extract of Article R IV 1.17 of the Staff Regulations :

" [...] Under the conditions laid down by the Director-General and as and when necessary for implementing the Health Insurance Scheme Agreement of the Organization, the member of the personnel concerned shall notify the Organization of any health insurance coverage from which his spouse benefits outside the Organization, as well as, where applicable, any income or retirement pension of his spouse deriving from a professional activity."

Personnel Division
Tel 74469